

RENTREE 2013, ENCORE PIRE !

RENTREE 2013 : LES CREATIONS DE POSTES NE SONT PAS AU RENDEZ-VOUS

La création de 273 emplois dans les collèges et les lycées de l'académie, effectués à partir des 400 emplois supplémentaires attribués au Rectorat pour la rentrée 2013, sont insuffisants pour compenser la hausse des effectifs de 2370 élèves en collège et 2447 élèves en lycée.

D'autre part, conséquence néfaste du maintien des réformes conçues pour supprimer des postes (réforme des lycées, de la gouvernance des établissements, de la voie technologique...) et d'un taux exorbitant d'heures supplémentaires, les projets de créations/suppressions de postes fournis par les DASEN aux élus du SNES-FSU pour les Comités techniques de carte scolaire présentaient des suppressions nettes dans 3 départements sur 4, et, quand il y avait des créations nettes, elles étaient bien en deçà des moyens supplémentaires attribués.

Rentrée scolaire 2013	évolution emplois Rentrées 2012/ 2013	Balance suppressions/ créations de postes avant CTSD	Balance suppressions/créations de postes après CTSD
Yvelines	57	-41	5
Haut de Seine	40	-6	21
Essonne	76	-5	26
Val d'Oise	100	6	48
Académie	273	-46	100

Par leurs interventions, fondées sur les remontées des sections d'établissement et l'analyse de toutes les situations d'établissement, les élus du SNES ont infléchi les projets de l'administration qui prévoyaient 46 suppressions de postes.

Les élus du SNES ont dénoncé cette situation et sont intervenus pour obtenir un maximum de créations (conversion d'heures supplémentaires en heures postes, transformation de blocs de moyens provisoires solides en poste...) . **Cela s'est traduit par une centaine de créations de postes**, ce qui reste nettement insuffisant et ne débouchera pas sur une amélioration concrète des conditions d'études des élèves et d'exercice des personnels l'an prochain.

CURE D'AUSTERITE : LES MOYENS DE VIE SCOLAIRE TOUCHES

	Évolution
Yvelines	-46
Haut de Seine	-48
Essonne	-44
Val d'Oise	-51
Académie	-189

Comment peut-on se prévaloir d'une amélioration de l'encadrement des élèves dans l'Éducation nationale, quand, sur le plan national, 2000 emplois d'AED sont supprimés et dans l'académie de Versailles 189 !

Pour le SNES il est inacceptable que la rentrée marque une diminution du nombre de personnels pour la vie scolaire. Pour ceux qui en doutaient encore, la cure d'austérité est donc bien en train de rattraper le Ministère de l'Éducation nationale.

C'est pourquoi le SNES exige que tout le potentiel d'Assistants d'Éducation soit maintenu et même abondé au regard des augmentations d'effectifs prévus par le Recteur à la rentrée prochaine. Le ministère s'est engagé à ce qu'aucune affectation d'Emploi Avenir Professeur ne soit faite pour remplacer des AED ou des AP, nous devons y être vigilants.

Enfin le SNES rappelle son opposition au recrutement des Assistants de prévention et de sécurité (APS) et demande la création de postes de personnels titulaires, CPE, assistant(e) social(e), infirmier(e), médecin scolaire, présents en nombre insuffisant dans les établissements.

Stagiaires :

des choix qui aggravent les conditions d'exercice de tous les personnels à la rentrée 2013

Depuis l'annonce par le Rectorat au mois de mars du choix d'affecter les stagiaires en 2013-2014 par principe sur des postes de titulaires, en dépit des préconisations ministérielles d'asseoir d'abord les stagiaires sur des blocs de moyens provisoires, **le SNES agit contre cette mesure qui va à l'encontre de l'intérêt de l'ensemble des personnels et du service.**

Elle provoque en effet le blocage du mouvement et la multiplication des heures supplémentaires et des services partagés résultant de la transformation de la décharge des stagiaires affectés sur des postes de titulaires.

Le SNES a fait la démonstration de la possibilité d'affecter massivement les stagiaires sur BMP. **Ses interventions et son action ont permis le déblocage de 207 postes sur les 816 initialement bloqués.**

Mais le Rectorat refuse de poursuivre plus loin car il écarte les blocs de moyens de moins de 15h allant à l'encontre des dispositions ministérielles qui stipulent que la décharge est "d'au moins trois heures".

Il a même coupé court au dialogue lors d'un groupe de travail le 14 mai sur l'implantation des berceaux de stagiaire alors que l'examen de l'ensemble des disciplines n'était pas achevé, s'opposant à toute solution pour envisager la poursuite des travaux.

Frédéric Lesne